Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20261109-2026110912-DE

Pays Fouesnantais
Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2026
A L'HOTEL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 12

L'an deux mille vingt-six, le neuf novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, légalement convoqué le 3 novembre 2026, s'est réuni à l'Hôtel communautaire (salle du conseil) sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF.

La séance commencée à 18 h 30 s'est terminée à 20 h 00.

Cindy BACCON a été élue secrétaire de séance.

Bénodet	*Clohars-Fouesnant*	*Fouesnant*	*Gouesnac'h*	*La Forêt-Fouesnant*	*Pleuven*	*Saint-Evarzec*
Présents						
Anne BOURBIGOT Elisabeth VAN HORNE Mathieu CHUTO Steven BEGOS	Morgane GUENNOU Philippe GOMEZ	Bruno MERRIEN Cécile TABARLY Laure CARAMARO Roger LE GOFF Christine JAN Alain GOSSET Cindy BACCON Jean-Michel PIGUEL LOZAC'H Catherine LE FLOCH	Pierre-Yves GUILLERMOU Béatrice NEDELEC Adrien de TONQUEDEC	Marie-Françoise COSQUERIC Patrick PERES Robert LE NAY	David DEL NERO Corinne MARTIN Mona CASELLINO	René ROCUET Céline SIMONOU Serge SINOU Michel GUEGUEN
Absents excusés						
Stéphane MOREL (procuration à Anne BOURBIGOT)	Arnaud GUYADER (procuration à Morgane GUENNOU)	Laurent LE CAIN (procuration à Laure CARAMARO) Vincent ESNAULT	Séverine COSQUERIC (procuration à Pierre-Yves GUILLERMOU)	David RIVIERE (procuration à Marie-Françoise COSQUERIC) Marie LATTANZIO (procuration à Patrick PERES)	Laurent FRANCHETEAU (procuration à David DEL NERO)	Anne LAVILLONNIERE (procuration à Céline SIMONOU)
Nombre de conseillers présents			**28**	**Nombre de conseillers votants**		**36**

ACCORD DE TERRITOIRE – AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (AELB)

La collectivité souhaite formaliser un accord avec l'Agence de L'Eau Loire-Bretagne (AELB) appelé « Accord de territoire » qui s'inscrit dans une politique globale de préservation et de reconquête de la qualité des ressources en eau et des milieux naturels.

L'objectif étant que l'AELB accompagne financièrement la collectivité sur un programme d'actions permettant d'inscrire le territoire dans une trajectoire de progrès. Cet accompagnement représenterait 50 à 60 % d'aides sur les projets proposés et serait conclu pour une durée maximale de 3 ans.

Le programme d'actions découle notamment des conclusions du schéma directeur d'assainissement collectif.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20261109-2026110912-DE

Les dossiers proposés dans l'accord de territoire sont :

- la réhabilitation du réseau d'assainissement secteur de Kerguil sur la commune de Fouesnant ;
- la réhabilitation du réseau d'assainissement de la ZA de Troyalac'h sur la commune de Saint-Evarzec ;

Ces actions sont données à titre d'informations ; des modifications et compléments pourront être apportés suivant les échanges avec l'AELB. Chaque opération fera l'objet d'une demande d'aide sur le téléservice « RIVAGE ».

Le projet d'accord de territoire est joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

➔ d'autoriser Monsieur le Président à formaliser un accord de territoire avec l'Agence de L'eau Loire-Bretagne ;

➔ d'autoriser Monsieur le Président à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et, notamment, à déposer et à signer au nom de la CCPF tous les documents relatifs à ce projet et aux différentes opérations proposées ;

➔ d'autoriser Monsieur le Président à solliciter et déposer les dossiers de demande d'aides financières auprès de l'AELB pour toutes opérations faisant partie de l'accord de territoire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus pour copie conforme, et certification du caractère exécutoire de la délibération.

Roger LE GOFF

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du Pays Fouesnantais 11, Espace Kercorguéo CS21046 - 29170 FOUESNANT

Président